

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX REFECTION D'ENROBÉ  
27, RUE VOLTAIRE  
ENTREPRISE MISTRAL TP  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du 16 octobre 2017 de l'entreprise MISTRAL TP sise : Résidence l'Interlude – 319, avenue Laennec – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (courriel : [mistraltp@orange.fr](mailto:mistraltp@orange.fr))  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**– ARRETONS –**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 février 2015, les véhicules poids-lourds supérieurs à 3,5 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes de l'entreprise précitée sont exceptionnellement autorisés à se rendre au n° 27, rue Voltaire pour effectuer des travaux d'enrobé :

**DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2017 AU VENDREDI 03 NOVEMBRE 2017**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **20 OCT. 2017**



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
*Pour le Maire*  
Conseiller Municipal  
*Pour le Maire* Sécurité  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO

Réf. : AP/